Image not found or type unknown

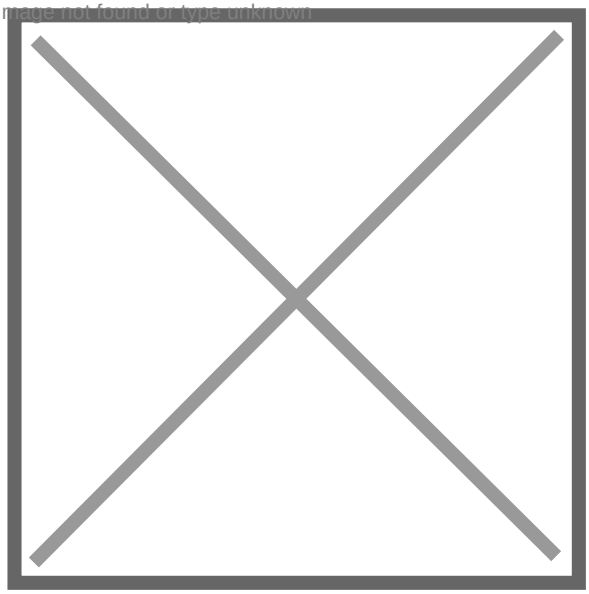

Harcelée par mail et par lettre par une ancienne amie

Par **Heredras**, le **12/12/2010** à **18:42**

Bonjour,

je ne sais pas si je suis dans le bon endroit pour poster, si ce n'est pas le cas je m'en excuse d'avance...

je vais essayer de faire court, voilà il y a de ça un peu + d'un an, j'ai coupé les ponts avec une ancienne amie que j'avais depuis 10 ans, mais celle ci n'a pas cessé de m'envoyer des mails d'insultes car elle était très frustrée que j'ose couper les ponts, elle qui n'avait pas d'autres amies que moi.. moi qui suis très "sanguine" je répondais par légitime défense, jusqu'au jour elle a cessé... et a fini par changer d'adresse mail..
jusque là tout va bien... mais je me suis mariée en Juillet elle était au courant, et voilà qu'elle me renvoie un mail avec l'adresse mail de son mari pour soit disant me féliciter.. là je lui réponds que ce n'est + la peine de m'envoyer des messages car de toutes façons notre amitié est terminée.. de là s'en est suivi encore une fois des mails de reproches et d'insultes à mon égard.. bien entendu, bête que je suis je lui ai répondu aussi.. pffff
celà a enfin fini par cesser et elle m'a même menacé en me disant que c'était moi qui la harcelait.. bref..
j'ai quand même conservé ses mails au cas où pour porter plainte jusqu'à il y a 15 jours.. je me suis dit que vu qu'elle ne recommençait pas, je pouvais les supprimer! jusqu'à hier où je reçois un colis dans lequel elle m'envoyait mes affaires que je lui avait prêté (cd et livre) et avec une lettre de nouveau d'insultes et dans lequel je me faisais dénigrer au possible!Elle m'accuse même d'avoir voulu du mal à son fils et qu'elle s'est retrouvée à l'hopital lors de sa grossesse uniquement parce que j'ai coupé les ponts avec elle lorsqu'elle était enceinte!! c'est dire ça va loin quand même!

Ne pouvant pas laisser passer ça j'ai retrouvé sa nouvelle adresse mail (pas très intelligente je le reconnais) en lui disant que si elle ne cessait pas de me harceler que ce soit par mail ou même par courrier que je porterai plainte!
Sauf que je me suis rendue compte de mon erreur trop tard, la seule chose que je puisse me reprocher c'est d'avoir recherché sa nouvelle adresse mail, le reste, c'est elle qui a tord puisqu'elle me harcèle depuis des mois!
sauf que je n'ai + de preuves car j'ai effacé tous ses mails sauf sa lettre d'hier que j'ai encore..
donc la question que je me pose c'est quel recours puis je avoir et surtout quelles preuves je peux avoir si je veux porter plainte? du moins essayer de lui faire peur pour qu'elle me laisse tranquille..
en + elle est très douée pour inverser les rôles et serait bien capable de dire aux policiers que c'est moi qui la harcèle (le monde à l'envers!)

voilà, je sais que j'ai vraiment pas été intelligente en allant lui envoyer un mail sur sa nouvelle adresse mais je vous avoue que je n'en peux + de ses fausses accusations..

merci de m'avoir lue

Par **Heredras**, le **12/12/2010** à **21:35**

personne pour me répondre? svp j'ai besoin de conseils car cette situation est devenue assez difficile à vivre pour moi...

Par **chris_ldv**, le **12/12/2010** à **21:45**

Bonjour,

Ce que vous décrivez serait éventuellement compréhensible pour des adolescentes pas très matures mais cela l'est beaucoup moins pour une personne mère de famille (votre ex-amie) et une autre mariée (vous).

Tout cela parait extrêmement puérile s'agissant d'adultes: il est grand temps d'agir en personnes responsables (le conseil vaut pour toutes les deux).

Il vous suffit de placer l'adresse courriel de votre ancienne "amie" sur la liste des expéditeurs indésirables (fonction "anti-spam") pour régler définitivement cette situation: c'est juste un clic de souris ...

Cordialement,

Par **Heredras**, le **12/12/2010** à **23:17**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

je vous remercie pour votre réponse même si ce n'est pas très facile à lire, je sais que j'ai eu tord et que je n'ai pas été très maligne dans ma façon d'agir.. mais je hais l'injustice et là sincèrement ça m'a touché..
bref si je comprends bien, cette histoire ne sera donc pas prise au sérieux si mon ancienne amie ou moi même irions au commissariat? personnellement je n'ai pas l'intention de le faire, juste la virer de mes contacts mais je veux être sure que je ne risque rien car elle a tendance à très bien inverser les rôles dans cette histoire bien que ça soit elle qui vienne me "chercher" à chaque fois..
merci en tout cas de m'avoir répondu

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **01:17**

Le harcèlement se caractérise par des actes répétitifs dans le but de nuire.
Combien de mails avez-vous envoyé récemment ? Si c'est un seul, ça ne caractérise pas le harcèlement.

Ignorez-là désormais et faites comme Chris vous le dit : ayez un comportement d'adulte.

Par **Heredras**, le **13/12/2010** à **09:29**

bonjour mimi

je lui ai envoyé 3 mails mais de toutes façons comme je l'ai dit + haut, je vais pour la troisième fois la supprimer de mes contacts (elle change d'adresse mail à chaque fois)

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **10:52**

3 mails ce n'est pas du harcèlement.
Arrêtez de lui répondre si elle vous en envoie et puis c'est tout

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés